
DIRECTION DES FINANCES

///)ECRET N° 70/200 du 12/6/70
portant virement de crédits

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969;

Vu la loi 24/66 du 23 Novembre 1966 portant loi organique
relative au régime financier de la République Populaire du Congo;

Vu l'ordonnance n° 3/70 du 14 Janvier 1970 portant approbation
du budget de la République Populaire du Congo pour l'exercice 1970;

Vu la lettre n° 0014/DMG du 24 Avril 1970;

Après avis du Ministre des Finances et du Budget,

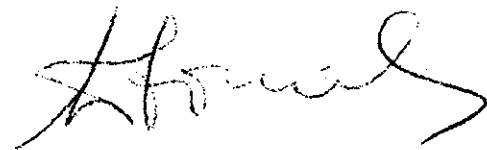
Décète :

ARTICLE 1er. - Est annulé sur l'exercice 1970, section 24-08,
chapitre 1, un crédit de CINQ CENT MILLE (500.000) francs CFA
conformément au tableau A annexé au présent décret.

ARTICLE 2. - Est ouvert sur l'exercice 1970 un crédit de CINQ CENT
MILLE (500.000) francs CFA applicable à la section 24-10 - chapitre 1
conformément au tableau B annexé au présent décret.

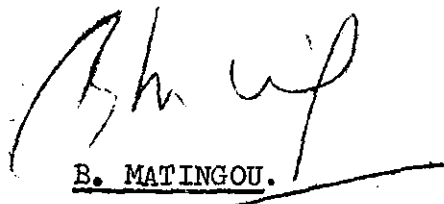
ARTICLE 3. - Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de
l'exécution du présent décret qui sera publié au JORPC et communiqué
partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 12 JUIN 1970



Commandant Marien NGOUABI.

Par le Président de la République
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat,
Le Ministre des Finances et du Budget,



B. MATINGOU.

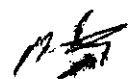


TABLEAU A

Sect.	Chap.	Art.	Nomenclature	Inscription budgétaire	Crédits en moins	Crédits définitifs
			<u>SECRETARIAT D'ETAT A L'ECONOMIE</u>			
			<u>CHARGE DE L'INDUSTRIE</u>			
24-08	1	01 à 09	- Dépenses courantes	500.000	500.000	-

TABLEAU B

Sect.	Chap.	Art.	Nomenclature	Inscription budgétaire	Crédits en plus	Crédits définitifs
			<u>DIRECTION DES MINES ET DE LA</u>			
			<u>GEOLOGIE. -</u>			
24-10	1		<u>-Dépenses courantes</u>			
		01	-loyer à usage professionnel	-		-
		02	-mobilier (achat et entretien)	-	60.000	60.000
		03	-machines de bureaux	-	-	-
		04	-fournitures de bureaux	-	114.000	114.000
		05	-documentation	15.900	80.000	95.900
		06	-entretien et réparation véhicules	-	80.000	80.000
		07	-carburant et lubrifiant	47.600	120.000	167.600
		08	-Habillement du personnel	6.800	30.000	36.800
			Total du chapitre 1	70.300	484.000	554.300
	2		<u>-Dépenses spécifiques</u>			
		01	-Achat de poinçons pour bijoutiers	21.000	-	21.000
		02	-Confection de documents miniers	-	-	-
		03	-Achat bicyclette pour plantons	14.000	16.000	30.000
			Total du chapitre 2	35.000	16.000	51.000
			TOTAL DE LA SECTION	105.300	500.000	605.300